

TOUS AU COMPOST !

Du 28 mars au 12 avril 2020

7^e quinzaine nationale du compostage de proximité



Chaque année, **Tous au Compost ! - La Quinzaine nationale du compostage de proximité** prend de l'ampleur avec une implication croissante des citoyens et des collectivités à cette manifestation.

- 50 sites ont été ouverts la première année,
- 70 la seconde,
- 500 en 2016,
- 700 en 2017,
- 811 en 2018.

En 2019, **1020 événements** ont été proposés par **454 organisateurs** dans **656 communes** de **87 départements**.

Cela représente **3600 heures d'animations** qui ont attirées **25 000 personnes** !

Pour cette 7^e édition, nous espérons dépasser le nombre d'événements de 2019 !

LES ORGANISATEURS

Qui sommes-nous ?

Le **Réseau Compost citoyen** est une association loi 1901 créée en **2009**.

Nous sommes soutenus par l'ADEME et la fondation Léa Nature.

Basé à Ligugé, dans la Vienne, nos chargés de mission, **Alexis Gonin** et **Stéphanie Vincent-Sweet**, travaillent avec 13 administrateurs répartis sur tout le territoire. Ils sont issus des 250 adhérents composteurs basés en France, membres du Réseau.

Nous avons pour mission la promotion de la gestion de proximité des biodéchets sous toutes ses formes, notamment par la mise en œuvre d'actions et le déploiement du compostage de proximité.

Nous initions des actions toute l'année ainsi que **La Quinzaine nationale du compostage de proximité - Tous au Compost !**



LE COMPOSTAGE

Le **compostage** est un processus biologique de dégradation, de transformation et d'assainissement de la matière organique, se déroulant à l'aide de bactéries, champignons, insectes, d'eau et d'oxygène, dans le but de créer un amendement naturel.



TOUS AU COMPOST AVEC NOUS !

Durant 15 jours, le **compostage de proximité** est fêté en France. Le compostage de proximité est du compostage **partagé** et en **établissement** comme défini dans l'arrêté ministériel d'avril 2018.

Sur les sites actuellement en activité, on peut traiter jusqu'à 52 tonnes de biodéchets par an.

Pour **Tous au compost !**, des centaines d'associations, des collectivités, des citoyens nous rejoignent pour mettre en place près d'un millier d'actions en bas des immeubles, dans des jardins partagés, des quartiers, des hameaux. Il s'agit d'ateliers d'échanges, de conférences, de visites de sites, d'animations pédagogiques, d'initiations au lombricompostage, de formations, de distributions de compost, de dotations en composteurs, etc.

Des **Compost'Tours** sont organisés. Il s'agit de visites à **pied** ou à **bicyclette** ouvertes à tous, afin de (re)découvrir des sites de compostage de proximité en fonctionnement sur les territoires, avec des **animations** et **démonstrations**.



LES OBJECTIFS

- La **sensibilisation** à la réduction des biodéchets et au tri à la source, comme l'impose la loi de transition énergétique pour la croissance verte d'ici à 2025 (voir encadré).
- L'**apprentissage** et l'**encouragement** à la pratique du compostage.
- La **récupération** du compost.
- L'instauration de **moments conviviaux** entre voisins, en bas des immeubles ou dans les jardins partagés... Parce que composter est aussi une fête !



COMPOSTER, C'EST QUOI ?

- Une mobilisation citoyenne pour **un changement de société** : plus de 50% des Français compostent déjà et cette pratique se développe à grand pas. Elle est nécessaire et inéluctable. Il faut donc l'encourager en rappelant que chaque petit geste compte pour l'environnement.
- Apprendre à **s'approprier ses déchets** : il y a des déchets qui n'ont pas vocation à terminer en déchetteries. C'est le cas des déchets de jardin et des déchets alimentaires (composés à 80% d'eau). Ceux-là doivent et peuvent être gérés dans chaque foyer. Il faut former les citoyens à l'autogestion de leurs déchets.
- Être acteur de la **diminution de la pollution** : 30% de poubelles en moins et donc de traitements par la collectivité de celles-ci en déchetterie, de transports, d'incinération, d'enfouissement...
- Considérer que nos biodéchets ne sont pas des déchets, mais bien **des ressources encore utiles**, comme fertilisant pour le jardin ou les jardinières avec le compost produit. Participer au cercle vertueux : les aliments organiques retournent à la terre pour redevenir des éléments naturels. Ce qui permet d'économiser sur l'achat de terreau et sur la taxe d'enlèvement des poubelles (redevance incitative).
- Partager **un projet** entre voisins et **redynamiser** la vie du quartier.



LE COMPOSTAGE DE PROXIMITÉ



Compostage domestique

Le lombricomposteur, appelé aussi vermicomposteur (pour son intérieur) et le composteur de jardin (pour son extérieur).



Compostage en établissement

Le composteur est situé dans les cantines, les maisons de retraite, les restaurants...



Compostage partagé

Le composteur en pied d'immeubles, dans les quartiers, les hameaux...



UNE CARTOGRAPHIE CITOYENNE

Le Réseau Compost Citoyen a créé **Géocompost**, une cartographie citoyenne et participative qui a pour objectif de référencer les sites de compostage de proximité de France (partagés et en établissements). Il peut être renseigné par tous les citoyens, les collectivités et les associations spécialisées dans le domaine de la gestion de proximité des biodéchets.

L'outil est en ligne sur le site : www.lesactivateurs.org/geo-compost/



LA LOI

Le compostage est un enjeu de société : **loi de 2015 sur la transition énergétique pour la croissance verte**.

Depuis 2016 : tous les producteurs de plus de 10 tonnes de biodéchets annuels (comme les cantines par exemple) doivent **valoriser leurs biodéchets** en les traitant eux-mêmes ou en les remettant à la collectivité.

2025 marquera **la fin des biodéchets dans la poubelle des particuliers** ! Nous avons donc six ans pour prendre le pli. Alors si on commençait maintenant ? Suite à une loi européenne, ce délai a été ramené à **décembre 2023**.

Le compostage permet le retour au sol de la matière organique et la limitation de l'incinération. Des enjeux environnementaux inéluctables et préconisés dans la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) publiée au Journal officiel du 18 août 2015.

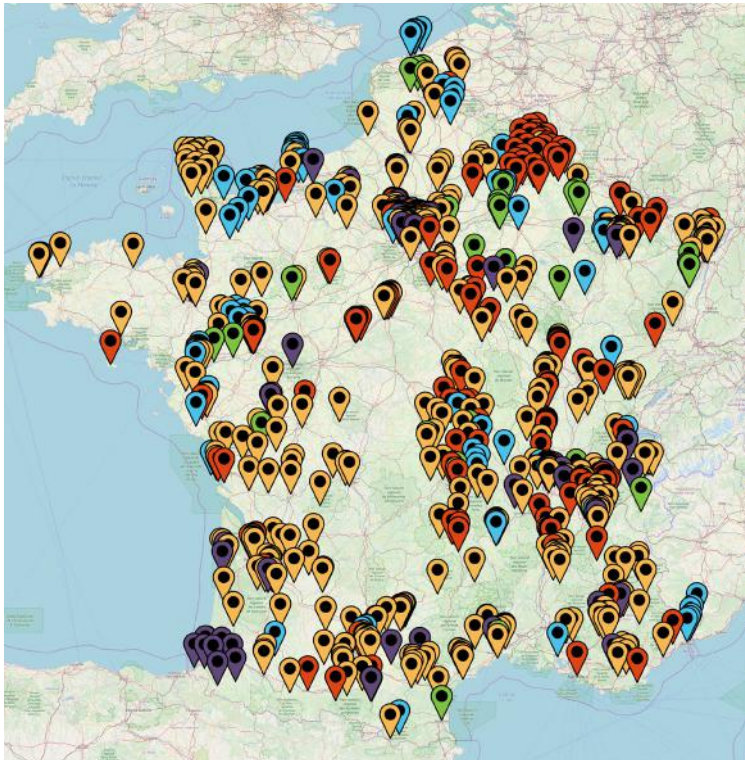
Cette loi prévoit une généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici 2025, « pour que chaque citoyen ait à sa disposition une solution lui permettant de ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles, afin que ceux-ci ne soient plus éliminés, mais valorisés. » Dans ce cadre, « la collectivité territoriale définit des solutions techniques de compostage de proximité ou de collecte séparée des biodéchets... » (Article L541-1 du Code de l'environnement.)

La directive européenne déchets réduit le calendrier d'application du tri à la source à 2023. Dans ce contexte, le compostage de proximité est une solution **simple** à mettre en œuvre, **efficace, peu coûteuse** et **peu émettrice de CO2** (pas de déplacement de la matière). Par ailleurs elle permet également de **sensibiliser** et **responsabiliser** les citoyens sur leur consommation et leur production de déchets.

UNE CARTE EN TEMPS RÉEL

Les organisateurs et les journalistes peuvent trouver la carte des événements en temps réel, les vidéos, les fiches techniques et les outils de communications sur le site :

<https://www.semaineducompostage.fr/>



LANCEMENT 2020

Le lancement officiel de « Tous au Compost ! 2020 » aura lieu **samedi 28 mars 2020**.

Les renseignements seront communiqués ultérieurement par mail et sur les réseaux sociaux.



RENSEIGNEMENTS

www.semaineducompostage.fr



Réseau Compost Citoyen

Contact : Marion Valière Loudiyi, 06 03 22 33 08
zebrelle.presse@gmail.com